



BUDGET 2024



Préavis 23/2023

Budget de fonctionnement
pour l'année 2024



**PREAVIS N° 23 / 2023
de la Municipalité au Conseil communal
relatif au budget de fonctionnement pour
l'année 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes (art. 93c) et du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet, à votre autorité, pour étude et approbation, le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2024. Ce budget a été établi en collaboration entre la Bourse communale et la Municipalité, en tenant compte des éléments passés et des contraintes connues ou anticipées.

En tenant compte du taux d'impôt de 68 points voté en octobre 2023, la Municipalité présente cette année au Conseil communal un budget pour l'année 2024 qui présente un excédent de charges de CHF 194'279.00 sur un total de CHF 10'382'597.70.

Le budget qui vous est présenté est complété par des commentaires par compte, des graphiques et d'autres informations jugées utiles pour garantir une compréhension claire et transparente de chacune des rubriques.

2. CONTEXTE ACTUEL

Après une crise sanitaire, une crise économique, et un conflit aux portes de l'Europe ayant entraîné une augmentation massive des prix, notamment de ceux de l'énergie, un nouveau conflit est en cours. Ce dernier aura également, sans aucun doute, des répercussions sur l'économie mondiale en 2024.

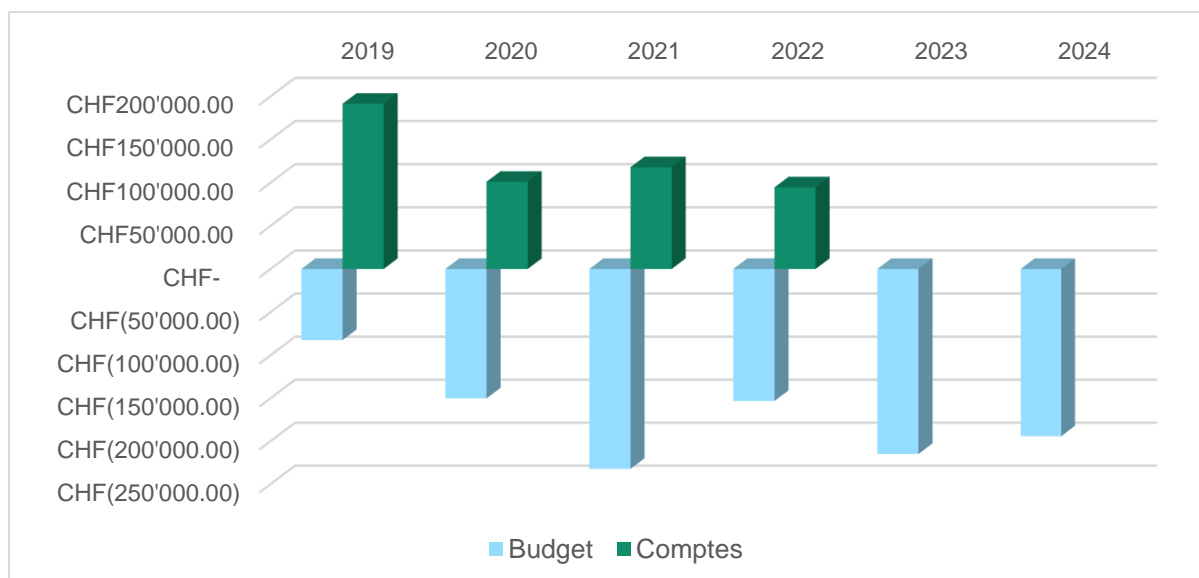
Tous ces éléments auront un impact durable sur l'économie de notre pays et donc influenceront directement et indirectement le financement des administrations publiques.

C'est dans ce contexte incertain et très volatile que la Municipalité a travaillé à l'élaboration du budget 2024, en tenant compte autant que possible de tous ces éléments.

3. BUDGET

Malgré le maintien du taux communal à 68 points pour ce nouvel exercice, la Municipalité présente pour l'exercice 2024 un budget déficitaire avec un excédent de charges de CHF 194'279.00 contre CHF 214'894.00 budgétés en 2023, CHF 153'213.00 budgétés en 2022, CHF 232'281.00 budgétés en 2021 et CHF 150'205.00 budgétés en 2020.

3.1 Evolution du budget



Graphique 1 : Evolution du résultat budgets et comptes de la commune de Roche

Ce graphique montre une régularité dans les montants, tant pour les budgets que pour les comptes. En effet, il est constaté que le résultat des comptes est souvent légèrement positif, alors que le budget prévoyait un léger déficit. Ce phénomène s'explique par des rentrées difficiles à anticiper (impôts sur les successions, retour péréquatif plus important que prévu...) et par des retours des associations intercommunales telles que l'ASPIHL ou l'ARASAPE, qui ont régulièrement des dépenses inférieures à celles budgétées.

3.2 Evolution et répartition des charges

Désignation	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
CHARGES	9 041 641.82	8 990 817.32	10 823 807.32	9 154 906.00	10 382 597.70
AUTORITES ET PERSONNEL	1 388 199.15	1 386 775.60	1 364 000.75	1 587 350.00	1 524 130.00
BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1 347 122.94	1 393 878.27	1 444 763.04	1 579 973.00	1 721 846.00
INTERETS PASSIFS	43 494.34	42 733.97	44 700.54	39 500.00	129 300.00
AMORTISSEMENTS	878 477.02	932 031.38	797 580.93	856 834.00	1 906 032.70
REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	3 337 212.28	3 698 896.81	3 582 980.48	3 696 968.00	3 696 433.00
AIDES ET SUBVENTIONS	478 876.55	451 428.94	501 123.01	638 825.00	699 016.00
ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	752 800.78	431 757.85	2 476 819.82	168 456.00	153 840.00
IMPUTATIONS INTERNES	815 458.76	653 314.50	611 838.75	587 000.00	552 000.00

Tableau 1 : Evolution charges de fonctionnement Comptes et Budgets 2020 – 2024 en CHF

Le tableau de l'évolution des charges de fonctionnement montre que les dépenses liées à la gestion communale sont restées stables au cours des cinq dernières années. Cela valide le fait que la Municipalité met en œuvre une politique rigoureuse de contrôle des dépenses et des charges de fonctionnement.

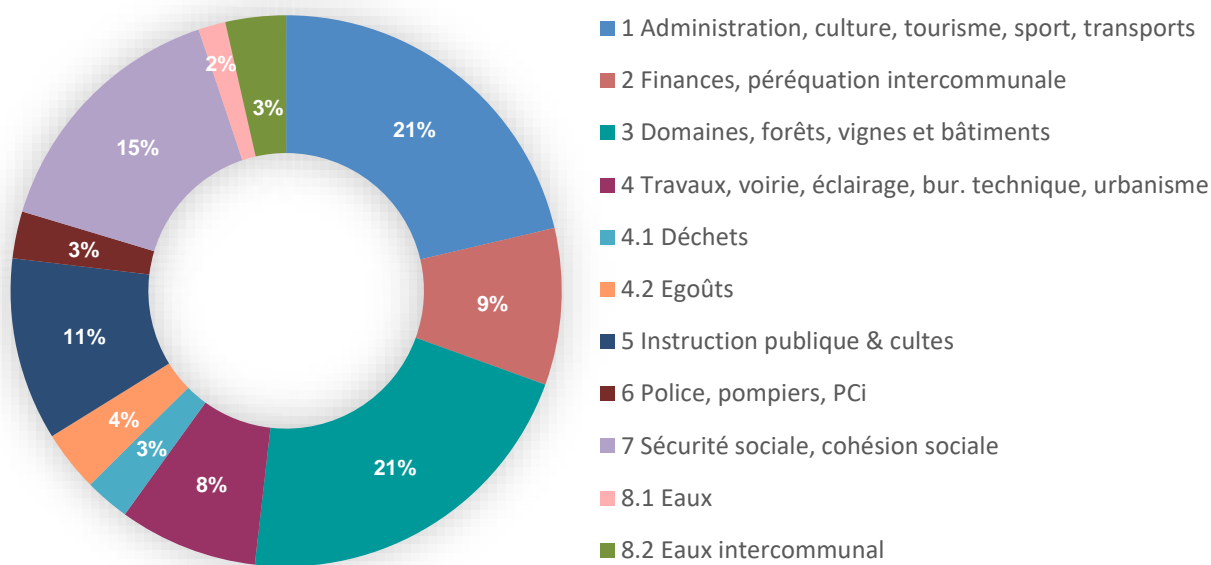
En parallèle, le suivi des amortissements met en évidence des charges supplémentaires liées aux préavis du giratoire et desserte à la ZI des Vernes, la rénovation de l'appartement à la rue

des Salines 15 et transformation de l'ancienne poste en une garderie. La somme de ces amortissements sera compensée par des prélèvements aux réserves.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges par nature en pourcentage pour le budget 2024.

Nos principaux centres de frais internes sont l'administration, les bâtiments ainsi que les travaux qui représentent 50% des dépenses.

Au niveau intercommunal, les principaux centres de charges, comme les années précédentes, sont liés à la rubrique 5 Instruction publique et à la 7 « Sécurité sociale », avec entre autres la participation au réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais ».



Graphique 2 : Répartition des charges de fonctionnement par nature en pourcentage

3.3 La péréquation intercommunale et la cohésion sociale

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Péréquation financière (net)	-666 549.00	-556 315.00	-214 388.00
Part. à la cohésion sociale	937 334.00	1 048 964.00	922 904.00
Réforme policière	128 240.00	129 801.00	148 119.00
Total	399 025.00	622 450.00	856 635.00

Le système péréquatif vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, basé sur un certain nombre de principes, permettant de redistribuer des ressources financières.

Le décompte final de la péréquation 2022, dernièrement reçu, laisse paraître pour la péréquation indirecte un solde à recevoir de CHF 21'324.00, pour la péréquation directe, un solde à recevoir de CHF 487'257.00 et pour la réforme policière, un solde à recevoir de CHF 22'439.00. Pour un total à recevoir de CHF 531'020.00.

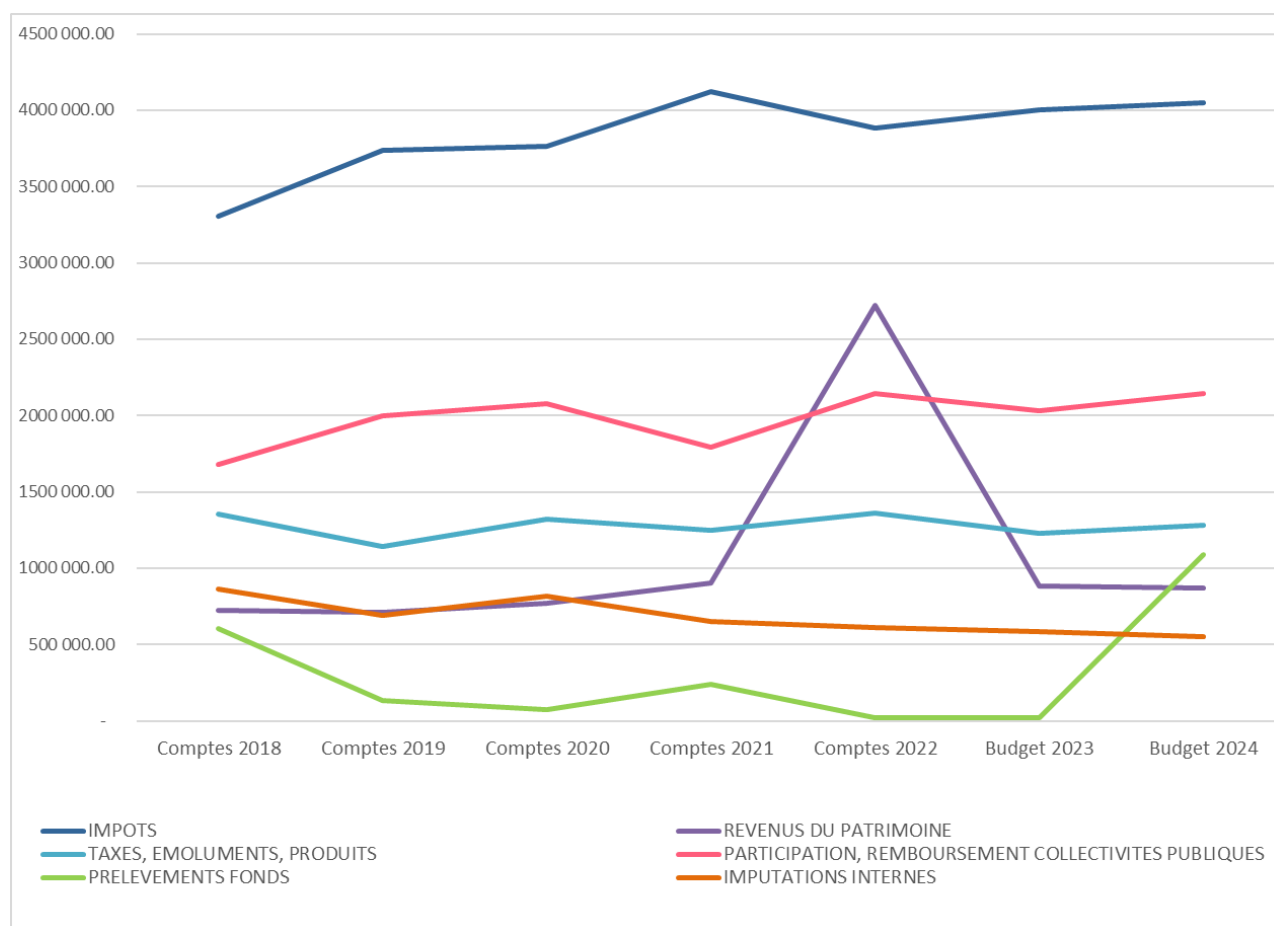
Notre commune a pratiquement toujours été bénéficiaire de la péréquation directe, de plus, le calcul de celle-ci est en cours de réexamen et selon les premières estimations, nous en serions d'autant plus bénéficiaires. Dénommée NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise), elle sera mise en place à partir de janvier 2025 et devrait donc être prise en compte pour le prochain budget.

La commune de Roche ne disposant pas d'une propre Police, elle participe donc aux deux volets de la réforme policière. Une première participation pour une commune sans police pour CHF 75'401.00. Cette charge aux communes délégatrices représente **au maximum** la valeur

de 2 points d'impôts. Et la deuxième participation pour la répartition du solde pour CHF 50'279.00.

La participation à la cohésion sociale (PCS), anciennement dénommée facture sociale, représente un coût élevé, mais qui permet de garantir des prestations sociales essentielles. Cette charge a été stabilisée grâce à la reprise d'une partie des montants par le Canton suite à un accord Canton – Communes datant de 2021.

3.4 Evolution des revenus



Graphique 3 : Evolution des recettes par nature en CHF

Le graphique ci-dessus, montre l'évolution des recettes par nature. Celles-ci sont globalement stables, hormis le cas particulier de la vente de parcelles qui entrent dans les comptes 2022.

3.5 Valeur du point d'impôt communal

La valeur du point d'impôt est passée de CHF 37'000.00 sur le budget 2020, CHF 45'000.00 sur le budget 2021, CHF 47'952.00 sur le budget 2022, CHF 43'142.00 sur le budget 2023 et CHF 42'592.00 sur le budget 2024.

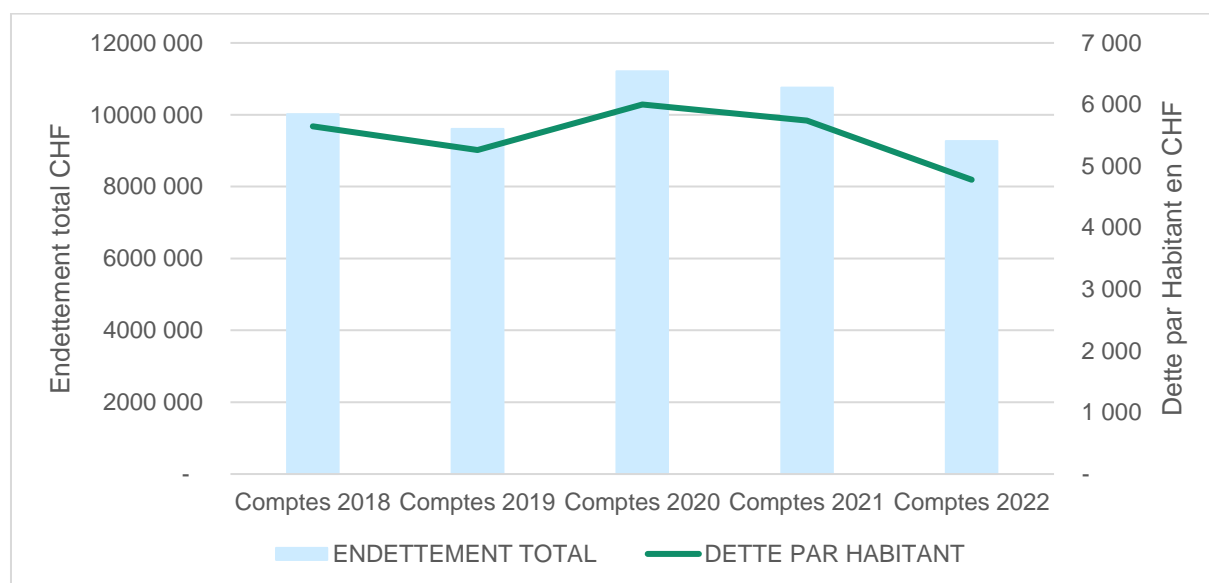
La VPIC_h (valeur du point d'impôt communal par habitant) qui est budgétée à CHF 21.58 pour 2024 permet de déterminer quelles sont les communes qui ont une « faible » ou une « forte » capacité financière ou, plus exactement, une capacité financière inférieure ou supérieure à un seuil donné (la moyenne des communes par exemple).

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements planifiés en 2024 et intégrés dans le présent budget sont ceux qui ont été validés par préavis (desserte de la ZI des Vernes, rénovation de l'appartement à la rue des Salines 15, et transformation de l'ancienne poste en une garderie). S'ajouteront potentiellement d'autres investissements prévus dans le plan de législature, qui feront l'objet de nouveaux préavis (aménagements extérieurs, éclairage public, réfection de routes, solde ECF du canal du Haut Lac...), et qui seront financés selon les conclusions des préavis.

5. ANALYSE

5.1 Evolution de la dette



Graphique 4 : Evolution de la dette par habitant 2018 / 2022

La dette par habitant a diminué ces dernières années pour atteindre CHF 4'779 en 2022. L'endettement total qui a également diminué est de CHF 9'270'318.46 en 2022. Il est de ce fait largement inférieur au plafond d'endettement fixé pour la législature à 16 millions de francs.

5.2 Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement budgétaire se situe quant à elle, à CHF 775'520.00 contre CHF 1'159'862.00, en 2023, CHF 739'373.00 en 2022, contre CHF 653'553.00 en 2021, CHF 884'449.00 en 2020, CHF 877'108.00 en 2019, et CHF 723'375 en 2018.

La marge d'autofinancement est relativement stable, en lien avec la politique d'investissement et de gestion de la Municipalité.

5.3 Conclusion

Dans un contexte où le Canton risque encore d'adapter son budget ainsi que les diverses participations des communes (décision au Grand Conseil en décembre) et alors que les charges non maîtrisables supportées par la Commune restent conséquentes, la Municipalité et la Bourse communale en priorité, mais également tous les services communaux, œuvreront en 2024 avec comme objectif commun, de clôturer l'exercice le plus proche de l'équilibre.

Le risque de devoir clôturer l'exercice en excédent de charge demeure, toutefois son impact pourra être limité, par l'activation du fond de réserve péréquatif, et ou par une absorption de toute ou partie du déficit par le capital du bilan.

6. COMMENTAIRES GENERAUX PAR CHAPITRE

6.1 Municipalité et Administration

Notre administration est constamment confrontée à une multitude de tâches, dont le volume déjà important ne cesse de croître. Les dossiers de la police des constructions deviennent de plus en plus complexes, et l'intervention de spécialistes est de plus en plus sollicitée pour garantir la conformité des projets.

Pour le secteur de l'Office de la population, le nombre de mutations traitées chaque mois par ce service reste élevé.

Le secteur de la Bourse communale quant à lui, continue de gérer les facturations des différents permis de construire, d'habiter, les règlements et facturations des nombreux dossiers de la police des constructions, ainsi que la gestion et l'édition des amendes d'ordre de la commission de police.

6.2 Domaine et bâtiments (30)

Les importants objets de rénovation ou de transformation de ce service passeront par voie de préavis ainsi que par les comptes d'investissements.

La charge d'exploitation budgétaire de ce poste, est de CHF 2'218'522.00. Ce secteur est en nette augmentation due à l'intégration de l'amortissement de la transformation du bâtiment de l'ancienne poste en garderie préavis 20/2023 pour un montant de CHF 646'500.00.

Cependant, les imputations internes, répartissant les charges salariales dans les différents secteurs de service, représentent à elles seules une charge de CHF 143'500.00 (environ 6%).

6.3 Travaux (4)

La rubrique des travaux est un secteur de charge très important dans le budget communal avec près de CHF 1'487'790.70 de charges. Cependant, les imputations internes, répartissant les charges salariales dans les différents secteurs de service, représentent à elles seules une charge de CHF 260'000.00 (environ 17%).

6.4 Ordures ménagères et décharge (45)

La comptabilité de cette rubrique présente un compte à taxe déséquilibré. Le principal facteur est toujours les ramassages et transports pour CHF 90'000.00. En règle générale, suite aux influences du nouveau règlement d'élimination des déchets ainsi que par la mise en place de la déchetterie, la gestion de ce compte de charge est qualifiée de bonne avec un financement projeté de 89% par les taxes et 11% par l'impôt.

6.5 Réseaux d'égouts, d'épuration (46)

Le taux de couverture de ce compte par les diverses taxes est pour la sixième année de 100%, rendant ce compte autonome, sans un recours au complémentaire financier par l'impôt.

Le facteur des M3 d'eaux consommés influence significativement la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU, ainsi que l'indicateur des M2 de surface imperméable, sur la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EC. Ce dernier fait toujours l'objet de contrôle et d'affinage des surfaces imperméables par notre fontainier communal. Notre participation aux charges d'exploitation d'EPUDEHL est toujours très importante pour près de CHF 204'411.00 budgété.

6.6 Réseau d'accueil de jour des enfants du district d'Aigle (71)

Pour l'ensemble des communes du district, le budget 2024 porte les charges totales à CHF 29'512'532.31.- soit une hausse de 10.03% par rapport aux budgets 2023. Les participations communales totales s'élève à CHF 10'487'930.87- soit 35.54% des charges contre 37.02% aux budgets 2023.

La hausse des charges est justifiée par l'ouverture de nouvelles structures et l'augmentation du nombre de places dans les structures existantes afin de répondre au besoin grandissante de places en structures d'accueil.

Pour Roche, le montant par habitant se monte à CHF 335.03 contre CHF 317.40 en 2023 et CHF 302.60 en 2022. Bien qu'en constante augmentation, ce compte tend à se stabiliser.

7. COMMENTAIRES DETAILLES PAR COMPTE

101.300	<u>Jetons de présence, traitements</u> Charge liée aux traitements des jetons de présence des membres du Conseil Communal, aux délégués des commissions, des membres du bureau ainsi que du Président(e). En lien avec les décisions du Conseil Communal relatives aux rémunérations des autorités.	37'500.00
101.306	<u>Jetons de présence, traitements</u> L'augmentation de la charge est liée à l'achat et à la formation d'un nouveau programme pour les élections.	9'500
102.300	<u>Traitements Municipalité</u> Charge liée aux rémunérations de base des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité. En lien avec les décisions du Conseil Communal relatives aux rémunérations des autorités.	102'000.00
102.3001	<u>Vacations Municipalité</u> Traitements des dossiers, diverses séances communales ou Intercommunales, représentations, implication de la Municipalité dans les planifications et rédactions des préavis.	90'000.00
102.436	<u>Jetons de présence</u> Compte de recettes en lien avec les participations des membres de la Municipalité dans les diverses structures intercommunales, ASPIHL, ARASAPE, EPUDEHL, etc...	15'000.00
11.301	<u>Traitements du personnel</u> Charge salariale globale des collaborateurs(trices) de la commune. Une partie importante des heures est ventilée en imputations internes afin de charger à juste valeur les différentes rubriques comptables. Une autre partie facturée à des tiers.	911'700.00
11.3011	<u>Traitements personnel occasionnel</u> Cette rubrique a été ajoutée afin de traiter le personnel occasionnel engagé pour le remplacement des collaborateurs lors des congés.	18'000
11.309	<u>Charges diverses et formation professionnelle</u> La Municipalité prône la formation continue de ses collaborateurs(trices) et encourage les divers cours de perfectionnement.	5'000.00
11.3101	<u>Imprimés, entêtes, enveloppes</u> La charge de ce poste est liée aux divers imprimés, communications ainsi qu'aux « Roche info ».	15'000.00
11.3157	<u>Émoluments</u> Charges liées aux dossiers de permis de séjour pour étrangers transmis par la commune au SPOP. Ces prestations et émoluments sont refacturés aux intéressés. La contrepartie figure sous la rubrique 11.4312.	16'000.00

11.319	<u>Cotisations à des institutions de droit privé</u> Pour les plus importants : Radio Chablais, Chablais Région et UCV, etc...	32'000.00
11.36531	<u>Personnes âgées</u> La somme allouée à la sortie annuelle des aînés, elle est liée à l'organisation et à la destination.	10'000.00
11.4901	<u>Salaires imputations internes</u> Selon les besoins planifiés et estimations horaires des collaborateurs dans les différents dicastères.	499'500.00
15.351	<u>Fondation-école de musique (FEM)</u> Part de la commune relative à la loi sur les écoles de musique, représentant une participation de CHF 9.50/hab.	19'000.00
15.3523.1	<u>Écoles de musique – aide individuelle</u> Aide individuelle octroyée selon le nouveau règlement communal, basé sur la loi cantonale du 3 mai 2011 sur les écoles de musique. Coût par élève : CHF 300.00.	2'000.00
15.3653	<u>Aides et subventions aux sociétés culturelles</u> La charge principale est allouée au fond d'aide en faveur de l'emblématique Fondation du musée suisse de l'Orgue.	3'000.00
18.3517	<u>Part au déficit d'exploitation, lignes de transport</u> Montant de la contribution financière en faveur des lignes de trafic régional à charge de notre commune. (Bassin n° 7). La répartition est donnée par le service cantonal de la mobilité sur les bases des articles 14 à 16 de la LTP.	333'075.00
19.311.1	<u>Soft & licences</u> La charge représente les renouvellements des différentes licences annuelles comme Office 365, T2i, etc... En lien également avec le nombre de postes de travail à disposition.	12'300.00
19.315	<u>Entretien – maintenance – travaux informatique</u> Prestations d'hébergement, entretien, maintenance, effectuées par le groupe T2I.	51'800.00
19.318.1	<u>Internet & développement du site communal</u> Augmentation due au projet de refonte du site internet communal avec Quicksite.ch.	21'300.00
21. Impôts		
21.4001	<u>Impôt sur le revenu</u> Planification des recettes en tenant compte du taux d'imposition de 68 points, des chiffres arrêtés au 30.09.2023 et à une certaine réserve quant à la situation économique incertaine.	2'200'000.00
21.4002	<u>Impôt sur la fortune</u> Adaptation des revenus selon les recommandations de la recette, et des chiffres du portail IAM.	255'000.00
21.4011	<u>Impôt bénéfice personnes morales</u> Adaptation des revenus selon informations du portail IAM et comptes 2022.	365'000.00

21.4020	<u>Impôt foncier</u> Revenu de ce compte est calqué sur le taux communal de 1,2 ‰, en lien avec les observations et projections faites sur le portail IAM.	360'000.00
21.4066	<u>Taxe de séjour</u> Recette de la taxe de séjour. (introduite au 01.01.2020)	3'000.00
21.4090	<u>Impôt récupéré après défalcatons/achats ADB</u> Bons retours sur les rachats d'actes de défaut de bien !	30'000.00
21.4101	<u>Taxe débit de boissons alcooliques</u> Perception des taxes des licences de vente des boissons alcoolisées à l'emporter. Adapté en fonction des comptes 2022.	17'000.00
21.4411	<u>Part sur gains immobiliers</u> Imposition liée à chaque aliénation d'immeuble ou chaque opération imposable ou exemptée en vertu des articles 61 et 62 LI. Somme budgétée selon l'état du compte au moment du budget et des prévisions de mutations.	100'000.00
21.451	<u>Impôt participation du canton</u> Compensation fédérale de 33.6 millions de francs en lien avec la RFFA.	17'000.00
21.4903	<u>Imputation internet S.I.</u> Somme perçue du service des eaux intercommunal (812) au titre de la mise à disposition du potentiel patrimonial de la source des Lizettes.	50'000.00
 22. Service financier		
22.352.1	<u>Alimentation fonds de péréquation directe</u> Chiffre communiqué par les services de l'État. Alimentation du fonds de péréquation selon les capacités purement financières de la Commune, selon le système de calcul péréquatif actuellement en place.	834'947.00
22.422	<u>Revenu capital patrimoine financier</u> Revenus des dividendes du portefeuille d'actions de la commune.	230'000.00
22.452.1	<u>Retour fonds péréquation directe, année en cours</u> Selon les projections et acomptes reçus, notre commune devra, pour l'exercice 2023, alimenter le fonds de péréquation directe à hauteur de CHF 834'947.00 (Compte 22.352.1) et verra sa rétrocession passée à CHF 1'501'496.00.	1'501'496.00
 3. <u>Domaines et bâtiments</u>		
31.3142	<u>Entretien des chemins</u> Somme allouée aux travaux d'entretien des chemins. Les travaux d'importances, passeront par voie de préavis.	6'000.00
31.3144	<u>Entretien des drainages</u> Somme allouée à l'entretien courant. Les travaux d'importances, passeront par voie de préavis.	2'000.00

32.3145	<u>Frais de dégagement des filets pare-pierres</u> Somme en lien avec les travaux réalisés et leurs frais d'entretien courant.	2'000.00
32.3146	<u>Frais d'exploitations</u> Charges en liens avec l'entretien courant. (Sur 2022 participation de notre Commune à des travaux spéciaux sur le Rocher de Sauquenil pour CHF 10'000.00)..	4'500.00
348.332.2320	<u>Amortissement transformation ex poste en garderie</u> En lien avec le préavis 20/2023 pour la transformation de l'ancien bâtiment de La Poste. Les travaux devraient débuter en 2024. A mettre en lien avec le compte 348.481.	646'500.00
350.322	<u>Intérêts emprunt</u> Charge d'intérêt annuel en lien avec l'emprunt généré pour l'acquisition de l'objet.	25'600.00
350.4231	<u>Revenu du bâtiment</u> Recette locative, avec la société exploitante actuelle de la structure « Sogetri »	179'000.00
 4. <u>Travaux</u>		
42.3185	<u>Honoraires et frais d'expertises</u> Réserve en lien avec les différents dossiers du service et les charges d'expertises dont études Repetti pour le PGA et plan vélo et un budget supplémentaire pour la COORIDAT.	50'000.00
42.3185.2	<u>Honoraires spécifiques à Agglo Rivelac</u> Compte en lien avec le projet d'Agglo RiveLac et la participation de notre commune.	13'880.00
431.3819	<u>Attribution fonds de réserve soutien énergies renouvelables</u> Montant perçu de Romande Énergie relatif à la taxe de 0.2 ct/kWh est porté en compte de réserve au bilan.	20'000.00
431.4066	<u>Taxe – énergies renouvelables</u> Recette de la taxe environnementale de 0.2 ct, perçue par Romande Énergie pour le compte de la commune.	20'000.00
431.411	<u>Taxe usage au sol, Romande Énergie</u> Estimation donnée par le distributeur Romande Énergie sur les prévisions de remboursement à la Commune des taxes perçues, selon les dispositions légales en vigueur.	60'000.00
 45. Ordures ménagères – collecte et évacuation		
45.4342 45.4356	<u>Taxes de base - déchets ménages et entreprises PP & PM</u> (PP=personnes physiques / PM=personnes morales) Nouveaux comptes relatifs aux parts fixes des taxes sur l'élimination des déchets.	129'500.00 (au total)
45.4342.01	<u>Taxes au sac - déchets PP</u> Comptes relatifs aux parts des sacs taxés.	100'000.00

46. Réseaux d'égouts, d'épuration

46.314	<u>Entretien canalisations & Collecteurs</u> Poursuite de la campagne d'entretien des collecteurs dans la plaine ainsi que d'entretien et travaux courants dans le village.	65'000.00
46.3526.1	<u>Participation exploitation EPUDEHL</u> Ces chiffres sont annoncés par EPUDEHL et font partie du budget de cette structure intercommunale. Cette charge représente la participation de Roche, calculée en EQH (Équivalent-habitant).	204'411.00
46.3526.2	<u>EPUDEHL – Taxe fédérale épuration</u> Nouveau compte lié à la nouvelle taxe fédérale d'épuration des micropolluants. Taxe facturée par le SIGE à EPUDEHL, puis par EPUDEHL aux communes. Le retour (recette) se fait à travers le nouveau compte 46.4526.	17'523.00
46.3811.1	<u>Attribution à fonds de réserve</u> Attribution à la réserve du bilan pour travaux futurs	6'544.00
46.434.01	<u>Taxes raccordement Eaux usées / Eaux claires</u>	25'000.00
46.434.02	Taxes uniques de raccordement.	15'000.00
46.4342.1	<u>Taxes d'entretien des collecteurs EU</u> Le facteur des M3 d'eaux consommés influence significativement la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU, ainsi que l'indicateur des M2 de surface imperméable, sur la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EC.	115'000.00
46.4342.2	<u>Taxes d'entretien des collecteurs EC</u> Compte impacté par les valeurs des M2 de surface imperméable. Ces indicateurs influent sur la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EC.	63'000.00
46.4343	<u>Taxes épuration</u> Taxe annuelle d'épuration facturée en relation avec les mètres cubes d'eau consommées.	135'000.00

5. Instruction publique et cultes

51. Enseignement

51.352.01	<u>Répartition des coûts scolaires</u> Participation aux coûts du Cercle scolaire de Villeneuve Haut-Lac selon la clé de répartition établie proportionnellement à la population et au nombre d'élèves. Notre participation est de CHF 1'050'175.00, auquel vient se soustraire la location de nos bâtiments (avec entretien) pour une somme de CHF 600'917.00. Le solde net de la participation de notre commune des de CHF 449'255.15 (411'036.00 en 2023 et CHF 448'755 en 2022).	1'050'175.00
-----------	--	--------------

6. Police

61. Corps de police

61.351	<u>Réforme policière</u> Les communes financent les missions générales de police, soit directement par leur propre police communale, soit en versant à l'État un montant basé sur le coût réel des prestations de la police cantonale. Dépourvue de police, la commune de Roche doit donc s'acquitter des deux contributions auprès de l'État.	128'240.00
61.3528	<u>Prestations de tiers – agent de police et sécurité</u> Provision portée en compte afin d'engager ponctuellement des prestations d'agents de sécurité privés.	2'000.00

65. Défense contre l'incendie

65.3521.1	<u>SDIS du Haut-Lac, participation aux charges exploitation</u> Participation financière de notre commune au regroupement du SDIS du Haut-Lac, liée aux charges générales d'exploitation du corps. L'augmentation est due aux soldes, celles-ci passeront de 20 à 25.-/h pour les exercices et de 30 à 35.-/h pour les interventions.	65'600.00
65.3521.2	<u>SDIS du Haut-Lac, participation au loyer de la caserne</u> Part de la participation de notre commune aux investissements structurels de la caserne du SDIS du Haut-Lac (sur le territoire de la commune de Rennaz).	41'730.00

7. Sécurité sociale

71. Service social

711.301	<u>Classe de français</u> Charge liée au salaire de l'enseignante de la classe de français mise en place dans le cadre du plan d'intégration.	7'500.00
711.4350	<u>Recettes classe de français</u> Recettes liées au retour des subventions d'écolage versées par l'association villeneuveoise et aux écolages versés par les élèves.	6'000.00
713.3654.2	<u>Participation petite enfance ARASAPE</u> Nouveau compte sous la rubrique 71, intégré pour un meilleur suivi. Anciennement sous 73 santé publique. Participation de la commune au réseau d'accueil de jour des enfants organisé au niveau du district d'Aigle.	650'958.00

Services industriels

81. Service des eaux

811.311	<u>Achat compteurs et matériel</u> Acquisition d'une partie des nouveaux éléments de relevé des compteurs à distances afin d'actualiser et faciliter les relevés ainsi que la facturation.	5'000.00
811.312	<u>Énergie et combustible</u> Augmentation de la charge due à l'augmentation des prix de l'énergie.	18'000.00
811.314	<u>Entretien réseau</u> Somme liée aux petits entretiens courants du réseau communal.	15'000.00
811.3813	<u>Attribution fonds de réserve - Réseau</u> Somme représentant l'excédent de revenus qui se voit imputé aux comptes de réserve au bilan.	92'322.00
811.3901	<u>Salaire imputation interne Roche</u> Une partie de la charge est reportée sur le même compte d'imputation interne de la rubrique 812.	28'000.00
811.4273	<u>Location de compteurs</u> Recettes locatives relatives aux locations des nouveaux compteurs (Appareillage avec relevage à distance) ainsi qu'à l'adaptation des taxes.	12'000.00
811.434	<u>Taxes de raccordement</u> Estimation des recettes de taxations.	35'000.00
811.434.1	<u>Taxes abonnement annuel / unité locative</u> Taxe annuelle en lien avec l'unité locative. Par unité locative on entend tout ensemble de locaux formant une unité d'habitation indépendante (avec cuisine, salle d'eau, wc et une ou plusieurs pièces. Comme un appartement ou une villa mitoyenne). Pour les autres cas, notamment les locaux commerciaux, industriels ou d'utilité publique, une unité locative est comptabilisée pour chaque tranche de 250 m3 d'eau consommée.	33'000.00
811.435	<u>Vente d'eau</u> Moyenne des ventes d'eau aux abonnés de la commune. Représente environ 133'500 m3. Le prix fixé par la Municipalité pour cet exercice 2024 est de CHF 0.60 m3.	80'000.00
812.312	<u>Énergie et combustible</u> Augmentation de la charge due à l'augmentation des prix de l'énergie.	30'000.00
812.312.1	<u>EPUDEHL , achat de prestations</u> Charge participative à la convention intercommunale d'EPUDEHL relative aux prestations dont notre commune profite actuellement. Une importante diminution de notre participation est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes.	37'117.00

812.312.2	<u>EPUDEHL, frais de stockage</u> Charge participative à la convention intercommunale d'EPUDEHL relative aux prestations de stockage dont notre commune profite actuellement. Participation est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes.	21'799.00
812.314.2	<u>Entretien et fourniture station de traitement</u> Charge d'entretien courant plus 10 000CHF pour la réalisation de travaux de mise aux normes de la station.	14'000.00
812.331.1433	<u>Amortissement Génie civil nouvelle centrale Lizettes</u> Charge annuelle d'amortissement ordinaire de la nouvelle centrale sur une durée de 30 ans sur le génie civil	79'000.00
812.331.1433.1	<u>Amortissement appareillage nouvelle centrale Lizettes</u> Charge annuelle d'amortissement ordinaire de la nouvelle centrale sur une durée de 10 ans sur les appareillages.	21'610.00
812.3813	<u>Attribution fonds de réserve – services industriels</u> Nouvelle attribution à fonds de réserve en lien avec la centrale des Lizettes et le changement des consommables de la station	30'974.00
812.3903	<u>Imputation interne SI</u> Imputation d'une partie des revenus du dicastère au service financier, au titre de mise à disposition des terrains, des ressources, des services administratifs et facturation.	50'000.00
812.4351	<u>Prestations à EPUDEHL, vente d'eau</u> Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL.	100'000.00
812.4351.1	<u>Prestations à EPUDEHL, garantie de débit</u> Revenu des prestations fournies par notre commune (source des Lizettes) à EPUDEHL, offrant la garantie de puissance de 6'000 Lt/min sur la conduite d'eau de boisson et défense incendie au bouclage intercommunal. Une importante diminution de notre rétribution est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes	258'000.00
812.4351.2	<u>Prestations à EPUDEHL, stockage</u> Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL et des prestations de stockage sur la commune de Roche.	5'000.00
812.4351.3	<u>Prestations à EPUDEHL, mise à disposition du fontainier</u> Facturation des prestations du fontainier communal selon convention avec EPUDEHL.	5'000.00

EN RESUME

Les revenus totaux budgétisés	CHF	10'188'318.70
Les charges de fonctionnement budgétisées	CHF	10'382'597.70
Déficit du Budget 2024	CHF	- 194'279.00

Valeur du Point Communal péréquatif projeté CHF 42'592.00

Synthèse générale

Alimentation de la péréquation :	CHF	834'947.00
Retour de la péréquation :	CHF	-1'501'496.00
Facture sociale :	CHF	937'334.00
Solde net des péréquations :	CHF	270'785.00

Réforme policière

Facture au coût réel:	CHF	52'849.00
Facture en points (max 2 points):	CHF	75'391.00
Total réforme policière :	CHF	128'240.00

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 23/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2024 ;
- Oui** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide** **D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024, qui présente les résultats suivants :**


Charges	CHF	10'382'597.70
Revenus	CHF	10'188'318.70
Résultat (déficit présumé)	CHF	- 194'279.00

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 7 novembre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

la Secrétaire


A. Tulot




R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : Aurélie Tulot, Syndique, Municipale des finances